

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET : 2023_028 DELIB

5C. VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2023 POUR LE
SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A
DOMICILE ET PORTAGE DE
REPAS. 15102

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le Président rappelle au Conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Portage Repas pour l'exercice 2023 s'est tenu lors de la séance du mardi 14 mars 2023.

Le Président soumet au Conseil le Budget Primitif pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Portage Repas au titre de l'exercice 2023 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 394 500 € à la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		394 500,00 €
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	10 054,09 €
011	Autres charges d'exploitation	379 145,91 €
016	Dépenses afférentes à la structure	5 300,00 €
Recettes		394 500,00 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	394 400,00 €
019	Produits financiers	100,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.